

Requérant (propriétaire)	Auteur de l'étude
Société :	Société :
Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
NPA/Lieu :	NPA/Lieu :
Tél. :	Tél. :
Fax :	Fax :
E-mail :	E-mail :

Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte :

Nom de la banque ou CCP :

N° compte/IBAN :

Planning des travaux subventionnés (dates : mois/an) et coût

Début des travaux : Fin des travaux : Coût (CHF) :

Bâtiment (uniquement pour bâtiment existant)

Rue et n° : Lieu-dit :

N° parcelle : N° ECA :

Année de construction :

Affectation (selon SIA 380/1) : Habitat collectif Habitat individuel Autres :

Surface chauffée brute du bâtiment ou SRE (m²) : Nombre d'appartements :

Caractéristiques techniques

Type de capteurs : Nombre de capteurs :

Surface nette capteurs (m²) : Puissance installée (KW/peak) :

Fabricant des capteurs : Désignation du modèle :

Fabricant de l'onduleur : Désignation du modèle :

Remplacement d'une installation existante : Oui Non

Documents à joindre obligatoirement à la demande

- Autorisation communale de pose des capteurs
- Offre du fournisseur des équipements (description et prix)

Les dossiers incomplets seront retournés au requérant

Conditions d'octroi		
Capteurs solaires photovoltaïques	<u>Bâtiments individuels*¹</u> :	<ul style="list-style-type: none"> • Capteurs testés et homologués par l'OFEN*⁹ ou SPF*¹⁰ à Rapperswil. • Maximum une demande par bâtiment.
	CHF 200.--/ m ² Subvention max. CHF 5'000.--	
	<u>Bâtiments collectifs*² ou commerciaux*³</u> :	
	CHF 200.--/ m ² Subvention max. CHF 8'000.--	

Un descriptif complet établi par le fournisseur pourra vous être demandé ultérieurement pour compléter le dossier.

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention, les travaux ne doivent pas débuter avant l'obtention de l'accusé de réception du dossier de demande de subventionnement.

Le/la bénéficiaire a pris connaissance du règlement communal et des dispositions du « Fonds communal d'encouragement pour le développement durable », et s'engage à fournir tous les documents nécessaires.

Lieu et date : Signature :

Ce formulaire est à retourner au :

Centre technique communal
Commission du fonds pour le développement durable
Ch. des Esserts 5
1024 Ecublens
Tél. 021 695 60 10

Décisions et visas (laisser libre)				
Reçu le :		N° de dossier : <input type="text"/>		
Initiales	Visa	<input type="checkbox"/> < 5'000.- <input type="checkbox"/> 5'000.- à 15'000.- <input type="checkbox"/> > 15'000.-	<input type="checkbox"/> Envoi accusé de réception <input type="checkbox"/> Dossier validé le : <input type="checkbox"/> Dossier refusé le : ->envoi réponse le :	Visa
CDS				
MUN				
MUNPT				
Montant maximum octroyé : <input type="text"/>			Nom	Visa
Commentaires :				

Version 4-1.7.2014

* Glossaire disponible dans les dispositions